



Point de vue

Une relation ambiguë entre libéralisation et innovation ?

La libéralisation du marché et le développement de nouvelles technologies de l'énergie offrent un nouveau champ d'action à d'autres opérateurs que les acteurs historiques, dans des conditions que commentent ici les dirigeants de Suez-Tractebel (groupe Suez).

Quelles seront les conséquences de la libéralisation des marchés de l'énergie sur l'innovation technologique dans le secteur ? Il convient sans doute de rappeler d'emblée que c'est une innovation technologique, à savoir le développement des turbines au gaz, qui est en partie à l'origine de la libéralisation elle-même ou, du moins, qui l'a rendue "jouable" en réduisant les économies d'échelles dans le secteur de la génération.

Ensuite, il est clair que la libéralisation des marchés impose une meilleure maîtrise des coûts et, donc, des gains de

reusement tranchée sur le plan théorique. Qu'en est-il dès lors d'un point de vue empirique ? Globalement, concurrence et innovation paraissent être positivement corrélées. Toutefois, la relation ne serait pas linéaire, l'idéal en la matière étant une concurrence réelle mais non "excessive"⁽¹⁾. Entre le "monopole assoupi" et la firme atomisée de la concurrence parfaite, le meilleur innovateur serait donc l'entreprise en situation oligopolistique ou en "concurrence monopolistique".

It's Kyoto, stupid !

Il est vraisemblable que la libéralisation des marchés de l'énergie aura un effet non homogène sur l'innovation technologique suivant la nature de cette dernière. Les innovations incrémentales conduisant à une meilleure maîtrise des coûts ou à une augmentation de la satisfaction des consommateurs devraient être favorisées. L'on peut par exemple penser ici à l'amélioration continue des performances des turbines au gaz, à la facturation en ligne, aux innovations devant conduire à terme à une meilleure réaction de la demande au prix de l'énergie... Pour le grand public cependant, l'innovation technologique dans le secteur de l'énergie c'est avant tout les "énergies nouvelles" : éolienne, solaire, piles à combustible... Or, en la matière, force est de constater que le facteur déterminant n'est pas l'ouverture des marchés mais bien Kyoto. Ce sont en effet nos obligations – aujourd'hui potentielles – dans le cadre du protocole qui vont forcer l'accélération de développements technologiques qui, en son absence (et quel qu'ait été le système de régulation du secteur), auraient été beaucoup plus lents.

La question qui se pose, concernant ces innovations-là, est donc celle de l'interaction entre libéralisation des marchés de l'énergie et mise en œuvre de Kyoto. En ce sens, la récente directive européenne prévoyant la mise en place, dès janvier 2005, d'un système de limitation et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre confirme la volonté salutaire

de l'Union européenne de s'appuyer largement sur des mécanismes de marché dans le cadre de Kyoto.

Est-ce à dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Malheureusement non ! L'on constate en effet que les marchés énergétiques libéralisés, et en particulier les marchés électriques, peinent à acquérir de la "profondeur temporelle". Pire, les marchés "futurs" se sont contractés récemment aux États-Unis. Ce phénomène reflète l'immense incertitude qui continue à prévaloir quant au bon fonctionnement et à la configuration finale des marchés électriques ouverts à la concurrence.

Il serait hasardeux de penser que le problème est transitoire et disparaîtra de lui-même après une période d'apprentissage. À cet égard, il est paradoxal de constater que l'Europe semble encore miser sur une autorégulation naturelle du marché alors même que les États-Unis n'y croient plus !⁽²⁾

Lever les incertitudes

Le secteur européen de l'énergie se trouve à la croisée des chemins. Une période de grâce s'achève où les autorités pouvaient profiter des bénéfices de l'ouverture sans trop avoir à s'inquiéter d'une série de questions pendantes. Aujourd'hui, la question n'est plus de savoir comment répartir ce que certains considèrent comme le "gras" hérité du passé, mais comment assurer la sécurité d'approvisionnement, éviter une trop grande volatilité des marchés, gérer la hausse attendue des prix et amener les investisseurs à réaliser les infrastructures et les innovations indispensables à la réduction des émissions de CO₂ et au bon fonctionnement des marchés.

➤ **Jean-Pierre Hansen**
directeur général des opérations
de Suez, professeur associé
à l'École polytechnique

➤ **Pierre Wunsch**
Senior Vice-President Strategy
Tractebel EGI



Rouls-Royce

Turbine à gaz industrielle dérivée du réacteur d'avion Trent. Le développement des turbines à gaz a rendu "jouable" la libéralisation du marché de l'énergie en réduisant les économies d'échelles dans le secteur de la génération.

productivité plus importants. Et, dans les secteurs des transports ou des communications, l'on a effectivement pu constater des évolutions qui allaient dans ce sens suite à l'ouverture à la concurrence. Pourtant, la relation entre concurrence et innovation est plus complexe qu'il n'y paraît. Deux forces en présence s'opposent. D'une part, la pression concurrentielle oblige les entreprises à innover continuellement pour survivre. Mais, d'autre part, la concurrence risque de réduire les rentes d'innovation et pourrait aussi raccourcir l'horizon temporel des décisions d'investissement. La question du lien entre concurrence et innovation ne peut donc *a priori* être entiè-

(1) Voir Aghion, P, Bloom, N, Blundell, R, Griffith, R, and P. Howitt (2002) : *Competition and Innovation : An Inverted-U Relationship*, IFS Working Paper 0204, <http://www.ifs.org.uk/wps/wp0204.pdf>

(2) FERC, *Remedying undue discrimination through open access transmission and standard electricity market design*, July 31, 2002.